

Commune de Boulot - Conseil municipal du 23 mai 2020

Salle des associations de Boulot – 11h00

Présents : Claude CHEVALIER, Karine ERARD, Gabriel CHARBONNIER, Laurianne SAUGE, Dany ROUET, Claire RUHLMANN, Maud MASSON, Coralie VAILLANT, Jean-Yves MOLINA, Christine CHORVAT, Johann ROUSSET, Patrice LOMBELLO, Jean-Charles BEUGNOT, Danièle GERARD

Excusées : Marie-Christine VINEY → procuration donnée à Dany ROUET

Ordre du jour : Séance d'installation du conseil municipal, élection du maire et de ses 2 adjoints.

Ouverture de la séance par Claude CHEVALIER.

Claude CHEVALIER procède à l'appel des conseillers et précise que l'élection du maire et des 2 adjoints se fera par un vote à bulletins secrets.

➔ Les 15 conseillers sont présents ou représentés.

Claire RUHLMANN est désignée secrétaire de séance.
Laurianne SAUGE et Maud MASSON sont désignées assesseurs.

1/ Election du Maire :

Candidat : Claude CHEVALIER

Dépouillement (Laurianne) : 15 voix sur 15

Claude CHEVALIER est élue maire à l'unanimité

2/ Election du 1^{er} adjoint :

Candidat : Gabriel CHARBONNIER

Dépouillement (Maud) : 15 voix sur 15

Gabriel CHARBONNIER est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité

3/ Election du 2^e adjoint :

Candidats : Karine ERARD et Jean-Yves MOLINA

Dépouillement (Laurianne) : 8 voix pour Karine ERARD – 6 voix pour Jean-Yves MOLINA et 1 bulletin nul

Karine ERARD est élue 2^e adjointe.

4/ Charte de l' élu local

Claude CHEVALIER fait la lecture de la Charte de l' élu local et rappelle que l'intérêt collectif doit guider l'action de chacun des conseillers pendant toute la durée du mandat.

5/ Délégations :

5.1/Délégation permanente du Conseil municipal au maire

Après lecture intégrale de la trame de délibération, la délégation permanente du conseil municipal au maire est votée à l'unanimité.

Une copie sera envoyée par mail à l'ensemble des conseillers.

Celle-ci peut faire l'objet d'un avenant au cours du mandat si nécessaire.

Précisions apportées pendant la lecture par Claude CHEVALIER :

- Le maire informe son conseil municipal de tout investissement
- Le dossier du cimetière (attribution concessions, chantier extension...) va représenter un travail important pendant la mandature
- Autres précisions relatives aux actes d'urbanisme, le droit de préemption ou préemption partielle...

5.2/ Délégations au 1^{er} adjoint et au 2^e adjoint

Les délégations ont des périmètres différents entre le 1^{er} adjoint et le 2^e adjoint.

Celles-ci font l'objet d'un arrêté du maire envoyé en trésorerie et en préfecture.

Ces arrêtés ne sont pas immuables et des améliorations pourront être apportées au cours du mandat.

- Délégation permanente sur un nombre important de dossiers (finances, budget, forêt, voirie, réseaux, ressources humaines, actes d'urbanismes simples, pouvoir de police...) au premier adjoint Gabriel CHARBONNIER validée à l'unanimité.
- Délégation permanente sur un nombre plus restreint de dossiers (finances, copies conformes, pouvoir de police...) au 2^e adjoint Karine ERARD validée à l'unanimité.

Quand le maire est présent, c'est le maire qui signe.

6/ Délibération pour les indemnités du maire et des 2 adjoints :

Les indemnités du maire et des 2 adjoints selon le taux indiqué par la Préfecture sont votés à l'unanimité.

7/ Questions diverses

7.1/ La gestion de la salle des fêtes

En raison du temps que cette gestion demande, possibilité de désigner un conseiller délégué à la gestion de la salle des fêtes et de le rémunérer – en cours de réflexion. Souhait de désigner plusieurs personnes sur ce dossier (au moins 2).

7.2/ Fonctionnement du conseil

Madame le maire insiste sur le fonctionnement collectif, un fort esprit d'équipe, qui doit guider notre action durant tout le mandat. La franchise sera de mise. Ne pas hésitez à faire part de frustrations, de déceptions éventuelles pour résoudre les problèmes au plus vite.

7.3/ Accès aux mails de la mairie

Le mail de la mairie sera consulté exclusivement par la secrétaire et madame le Maire.

8/ Prochains conseils :

Le jeudi 28 mai à 20h30 à la salle des associations → commissions thématiques

Le mardi 9 juin à 20h30 à la salle des associations → budget

Possibilité de faire intervenir Mme OUDOT ou Mme GRAND-CLEMENT pour la présentation des grandes lignes d'un budget communal, ainsi que l'ONF.

Les convocations seront envoyées par mail.

Fin de la séance à 12h15.